



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 89997

Texte de la question

Mme Arlette Grosskost attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur la situation des entreprises d'insertion. Les entreprises d'insertion contribuent depuis 25 ans avec succès à la réinsertion durable dans l'emploi des chômeurs en grande difficulté et de personnes parmi les plus fragiles, grâce à l'accompagnement social et professionnel qu'elles apportent aux salariés qu'elles recrutent. L'aide au poste versée en contrepartie de ce savoir-faire et du surcoût lié à l'accueil de personnes en grande difficulté, n'est pas indexée et n'a pas été revalorisée depuis dix ans, alors que dans le même temps, le SMIC a été revalorisé de 41 %. Les entreprises d'insertion rendent un service moins coûteux qu'un contrat aidé dans le secteur public et à peine plus élevé qu'un contrat aidé en secteur marchand. Bien que le placement des salariés ne soit pas leur mission première, les entreprises d'insertion amènent vers l'emploi près d'un sur deux de leurs salariés en insertion. Accompagner ces personnes dans l'emploi, c'est les sortir de l'assistance sociale, ce qui permet aux pouvoirs publics de réaliser des économies sur le versement de prestations diverses telles que le RSA, la CMU, coût du suivi par Pôle emploi..., et rendre à ces aides leur vocation première d'accompagnement temporaire pour une insertion durable. Sans revalorisation urgente de l'aide au poste, les entreprises d'insertion vont abandonner leur mission sociale car elles ne peuvent plus compenser la perte d'exploitation récurrente liée à la stagnation de cette aide. Au moment où les rapports annuels sur les performances budgétaires interpellent sur l'efficacité de nombreuses dépenses publiques et où se prépare le budget 2011, elle lui demande comment assurer la revalorisation de l'aide au poste pour les salariés en insertion.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Grosskost](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89997

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10722

Question retirée le : 23 novembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)